

AVENANT N° 1 A LA CONVENTION ANNUELLE HAUTE PERFORMANCE 2019

Il est convenu entre :

- le **MINISTERE DES SPORTS**

Représenté par le directeur des sports, Gilles QUENEHERVE
Désigné ci-après par le ministère

Et

- la **FEDERATION FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE**

Représentée par son président, Monsieur Marc TRUFFAUT
Désignée ci-dessous par la fédération,
N° SIRET : 31146321000055

ARTICLE 1 :

La subvention prévue pour 2019 à la convention annuelle est majorée exceptionnellement de 50 000 € pour la réalisation des actions indiquées selon le détail ci-après :

- Avenant - Programme actions sportives (AS/A) – Programme de compétitions internationales Senior : 50 000 €

Le montant de la subvention versée à la fédération (hors Aides Personnalisées – programme SIP) est porté à 905 000€.

ARTICLE 2 :

La subvention complémentaire sera créditée, en un versement, au compte bancaire ou postal de la fédération à la signature du présent avenant.

ARTICLE 3 :

Les autres dispositions de la convention initiale non contraires au présent avenant sont maintenues.

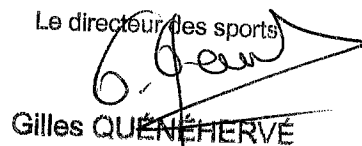
Fait à Paris, le 19 III 2019

LE PRESIDENT DE LA FEDERATION
FRANÇAISE DU SPORT ADAPTE



LE DIRECTEUR DES SPORTS

Le directeur des sports



Gilles QUENEHERVE

VOISE LE DANS CHORUS PAR LE
CONTROLEUR BUDGETAIRE ET
COMPTABLE MINISTERIEL
N° EJ

▶ Votre compte est éligible à la garantie du Fonds de Garantie des Dépôts et de Résolution selon les textes en vigueur.



COORDONNÉES BANCAIRES

À remettre à tout organisme demandant vos coordonnées bancaires

▶ TITULAIRE DU COMPTE F.F.S.A

▶ DOMICILIATION AGENCE SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
AGENCE PARIS XV (03530)
164 RUE DE JAVEL
75015 PARIS
TÉL : 01 53 78 57 00

▶ IDENTIFICATION INTERNATIONALE
BIC SOGEFRPP
IBAN FR76 3000 3030 8500 0372 9079 486

▶ RELEVÉ IDENTITÉ BANCAIRE (RIE)

Banque	Agence	Numéro de compte	Clé
30003	03085	00037290794	86

 SOCIÉTÉ
GÉNÉRALE